Image not found or type unknown

Terrain au nom de mon épouse

Par **baltazaar**, le **03/01/2015** à **04:04**

Salutations,
En 2000 mon épouse à fait l'acquisition d'un terrain sur lequel nous avons fait bâtir notre maison.
Bien que payé via notre compte commun tout à été fait à son nom.
En 2006 nous avons fait construire notre maison qui est à nos deux noms et trois ans plus tart nous nous sommes mariés.
Dans l'hypothèse d'un divorce, puis-je revendiquer la propriété à parts égales de notre maison ?
Merci par avance.
Cordialement

Par **domat**, le **03/01/2015** à **20:43**

Bsr,
la maison appartient au propriétaire du terrain donc à votre pouse.
dans le cadre du divorce, votre épouse devra une récompense à la communauté qui l'a enrichie.
cdt

Par **baltazaar**, le **04/01/2015** à **00:12**

Merci de votre réponse.
Concrètement je ne récupérerai donc pas la moitié de sa valeur à la revente ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés